

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2015
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 16/09/2015

L'an deux mille quinze, le seize septembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire ordinaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à FOSSES-ET-BALEYSSAC (salle des fêtes), sous la présidence de M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.

Date de la convocation : 10 septembre 2015

Date d'affichage de la convocation : 10 septembre 2015

Nombre de membres en exercice : 53

40 titulaires présents : M. Michel LEGLISE, M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Éric DUCHAMPS, M. Serge ISSARD, M. Bernard PAGOT, M. Guy DUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Jean-Louis SAUMON, M. Bastien MERCIER, M. Jean-Claude TRENTIN, M. Jean-Marc FRAICHE, M. Jean-Pierre MALIRAT, Mme Michèle BRUJERE, Mme Florence BERGADIEU, Mme Graziella CHIAPPA, Mme Chantal PICON, M. Michel DESPUJOL, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, M. Mario COVOLAN, M. Luc SONILHAC, M. Thierry KADOUCH, Mme Aline MARTIN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, Mme Marie CHINZI, M. Joël DOUX, Mme Michèle CHOVIN, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Didier LECOURT, M. Philippe MOUTE, M. Patrick MONTO.

* * *

4 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire : M. Thierry BOS, Maire de Gironde-sur Dropt, titulaire absent excusé a donné pouvoir à Mme Florence BERGADIEU (Élue de Gironde-sur Dropt), Mme Christine CABOS, Élue de La Réole, titulaire absente excusée a donné pouvoir à Mme Bernadette COUSIN (Élue de La Réole), Mme Laure JORDAN, Élue de La Réole, titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Mario COVOLAN (Élu de La Réole), Mme Patricia BROUSSE, Élue de Monségur, titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Francis ZAGHET (Maire de Pondauret).

* * *

3 suppléants votants : Mme Grace GUEYLARD (*pour M. Richard GAUTHIER, Maire de Bassanne, excusé*), Mme Christine DARNAUZAN (*pour M. François MERVEILLEAU, Maire de Casseuil, excusé*), M. Maurice POUDENS (*pour M. Christian MALANDIT SALLAUD, Maire de Saint Michel de Lapujade, excusé*)

* * *

3 titulaires non excusés et non suppléés : M. Christian BOUIN, Mme Solange MENIVAL, Mme Virginie CHIOETTO.

* * *

3 titulaires excusés et non suppléés : M. Philippe DEBIEF, M. Claude COURREGES, M. Thierry GOURGUES.

* * *

5 suppléants présents non votants : M. Alain DOUX, M. Gianello SCARABELLO, M. Alain GARRY, M. Pierre LANOIRE, M. Robert ARMELLIN.

* * *

Président de séance : M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Michèle BRUJERE, Maire de Fossès et Baleyssac

* * *

Votants : 47

* * *

Les élus ayant été dûment convoqués, le conseil communautaire ordinaire de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 16 septembre 2015 à vingt heures trente (20h30) à la salle des fêtes de la commune de Fossès-et-Baleyssac.

Le Président ouvre la séance à vingt heures trente, constate la présence du quorum pour délibérer valablement et remercie Mme le Maire de Fossès et Baleyssac et son Conseil Municipal de son accueil.

Le Maire de Fossès et Baleyssac prend la parole et introduit son propos en présentant sa commune, son histoire et son emplacement périphérique au sein de la CdC.

Le Président reprend ensuite la parole et demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : une décision modificative au budget annexe des ordures ménagères afin d'augmenter les crédits disponibles sur l'article « annulation de créances sur exercices antérieurs ». La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président précise également, concernant l'ordre du jour, que la délibération visant à modifier la liste des délégués de la CdC au sein du syndicat du Pays Haut Entre Deux Mers doit être étendue au SCOT, au Siphem (Maison de l'Habitat) et à l'USTOM 33 car les changements de délégués (pour la commune de Camiran) sont également induits sur ces autres organismes. Pas d'objection de l'assemblée.

Est élu à l'unanimité secrétaire de séance Mme le Maire de Fossès et Baleyssac, Michèle BRUJERE.

Est adopté à l'unanimité le compte rendu du dernier conseil communautaire moins les abstentions de Mme MARTIN et de M. KADDOUCH (élus de La Réole).

Les points inscrits à l'ordre du jour sont ensuite étudiés dans l'ordre de leur inscription.

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

- Modification dans la liste des délégués de la CdC (information) : Considérant le retrait de toutes ses délégations à M. Sébastien PASQUIS (premier Adjoint) et l'élection de Mme Orande DE RONNE, comme nouvelle première Adjointe de la ville de Camiran, il s'avère nécessaire de modifier la liste des délégués de la CdC et d'accueillir Mme Orande DE RONNE comme nouvelle déléguée suppléante de la ville de Camiran au Conseil Communautaire.

- Pas de délibération – information à l'assemble (pas de vote).

- Modification dans la liste des délégués de la CdC auprès du Pays Haut Entre Deux Mers (commune de Camiran) : Suite à une délibération de la commune de Camiran en juin dernier, considérant le retrait de toutes ses délégations à M. Sébastien PASQUIS (premier Adjoint), il s'avère nécessaire de modifier la liste des délégués de la CdC auprès du syndicat mixte du Pays Haut Entre Deux Mers, du Siphem et de l'USTOM 33 (cf. délibération) et il est donc proposé à l'assemblée d'entériner les propositions de la commune de Camiran.

- Adoption à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

- Modification au tableau des effectifs : création d'un emploi de catégorie C (grade « aide-opérateur des activités physiques et sportives ») affecté au service des Sports : Considérant la fin de la période d'éligibilité au contrat aidé de notre agent affecté sur le poste de catégorie C au service des sports sur des missions de coordination de l'action Cap 33, des écoles multisports du territoire et des sports vacances des structures jeunesse de la CdC, il convient de délibérer formellement afin d'ouvrir ce poste au tableau des effectifs comme un poste permanent de la collectivité selon la quotité horaire actuelle de 26 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} novembre prochain.

- Adoption à l'unanimité.

ECONOMIE

- Autorisation de signature de la convention avec la Ville de La Réole (maître d'ouvrage) pour l'étude sur le Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

2

Direction Générale des Services (DGS)

Siège administratif : 81, rue Armand Caduc – 33 190 La Réole – Tél 05 56 71 71 55 - Fax : 05 56 71 23 37

E-mail: dgs@reolaisensudgironde.fr

commerce et l'artisanat sur notre territoire ainsi que sur le poste de manager du commerce : Dans le cadre de notre réponse commune à l'AMI « Revitalisation des centre-bourgs », la Ville de La Réole a recruté un manager du commerce chargé entre autres d'animer le tissu commercial de notre territoire, une des actions premières consiste à porter la maîtrise d'ouvrage d'une étude sur l'ensemble de notre territoire (diagnostic, programme d'actions, stratégie de développement). Au titre de notre partenariat global sur le projet et considérant le territoire concerné par l'étude (36 communes), il est proposé de signer une convention avec les porteurs et les financeurs de l'étude (Ville, Etat, CCI, CMA) et d'autoriser le versement d'une subvention de la CdC de 2 700 euros pour cette étude. Dans ce cadre, il convient également de conventionner avec la Ville de La Réole sur le financement du poste de manager du commerce et de fixer notre participation à 8 300 euros par an en année pleine (soit 40% du coût annuel chargé du poste réparti à 50/50 avec la Ville) sur trois (3) ans.

- Interventions de la salle : M. le VP à l'économie, François ZAGHET, insiste sur l'intérêt d'une telle étude et d'un tel poste de manager pour l'ensemble du territoire des 36 communes et en particulier pour notre développement économique. M. le Maire de La Réole propose que le rendu de l'étude (programmé dans les prochaines semaines) soit fait en conseil communautaire par Anne-Sophie DESANGIN avec également une présentation des actions qu'elle a pu mettre en place sur l'ensemble du tissu commercial de la CdC
- Adoption à l'unanimité.

- Attribution d'une subvention à la location pour magasin de jouets en bois à La Réole : Dans le cadre de notre règlement d'intervention en faveur des commerçants et artisans de notre territoire, il est proposé par délibération d'octroyer au gérant du nouveau magasin de jouets en bois (depuis juin dernier) au 17 de la rue Armand Caduc à La Réole une subvention à la location de 94.50 euros par mois sur une période de 23 mois soit un total de 2 173.50 euros.

- Adoption à l'unanimité.

TOURISME

- Autorisation d'affermir la tranche conditionnelle du marché d'études visant à élaborer le dossier de demande de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) pour le projet de piste cyclable en site propre (Hure – Fontet) : Dans le cadre de notre projet de piste cyclable en site propre de Loubens à Fontet, le marché d'études comprenait initialement une tranche conditionnelle dédiée à l'élaboration et au dépôt du dossier de demande de DUP sur l'ensemble du tracé du projet. Afin d'anticiper les délais d'élaboration et d'instruction d'une telle demande (de 12 à 18 mois), il est proposé de délibérer formellement afin d'affermir cette tranche conditionnelle de 21 595 euros HT et permettre ainsi au bureau d'études (SCET, filiale de la Caisse des Dépôts) de commencer dès à présent à constituer le dossier de demande de DUP (au regard du tracé et de la nécessité d'une DUP pour les futures négociations foncières).

- *Le Président présente le contexte du projet et insiste sur l'intérêt d'un tel projet pour notre territoire, projet qui répond à des objectifs locaux et départementaux à travers un partenariat très fort entre la CdC et le Conseil Départemental (dans le cadre du schéma départemental et plus particulièrement du bouclage de la piste Lapébie avec la voie verte du canal des deux mers). Le Président rappelle que la volonté de la CdC est de mettre en œuvre ne piste cyclable en site propre et en longeant la vallée du Dropt afin de permettre la mise en valeur touristique du Dropt par sa navigabilité en canoë-kayak de Loubens à Gironde sur Dropt. Le Président rappelle le travail de concertation entre la CdC et le Département, en particulier sur les secteurs les plus dangereux et les carrefours de traversée de voies pour la mise en sécurité du projet. Il rappelle que la CdC s'est engagée à mettre à disposition le foncier pour un aménagement aux frais du Conseil Départemental. Pour ce faire, il rappelle que la CdC avait fait le choix de s'entourer d'une assistance juridico-administrative pour le volet « acquisitions foncières » et en particulier les négociations avec les propriétaires privés. Le Président pense que 90% des acquisitions pourront se faire à l'amiable mais que des problèmes demeurent avec certains propriétaires dont un propriétaire exploitant agricole sur Bagas. Les réalisations de la piste par le Département sont programmées sur 2017 et 2018.*
- *Le VP au Tourisme, François ZAGHET, prend la parole pour présenter le projet de délibération dans sa rédaction.*
- Interventions de la salle : Aline MARTIN demande la possibilité de revoir le tracé sur la partie de Bagas afin de ne pas pénaliser le propriétaire concerné (exploitant agricole), qu'elle a rencontré lors des élections départementales. Elle indique qu'il n'a fait preuve d'aucune mauvaise volonté mais qu'il explique ses difficultés d'exploitation. Elle craint que l'obtention de la DUP par la CdC empêche le propriétaire de négocier au mieux de ses intérêts. Le Maire de Bagas rappelle toutes les rencontres organisées avec ce propriétaire et tous les efforts faits pour le concerter mais il se trouve face à un blocage du propriétaire qui refuse pour l'instant de négocier et donc, même s'il comprend les difficultés du propriétaire, il indique que la négociation est très difficile. Le Président rappelle que des aménagements existent sur d'autres pistes cyclables du Département. Aline MARTIN demande l'étude d'un passage sur l'autre rive du Dropt même si cela pose d'autres difficultés. Le Maire de Bagas indique que cela semble infaisable et espère que le propriétaire concerné saura négocier avec la CdC. Il rappelle que la DUP a pour but d'amener les propriétaires récalcitrants au projet à négocier.
- Adoption à l'unanimité moins l'abstention de Mme Aline MARTIN (élue de La Réole).

CULTURE

- Validation de la programmation de la saison culturelle 2015-2016 et adoption de la grille tarifaire correspondante : Suite

à l'avis favorable de la commission Culture du 8 septembre dernier, il convient d'adopter le choix de notre programmation culturelle de spectacles vivants 2015-2016 (thèmes, prestataires, spectacles et lieux) ainsi que la politique tarifaire afférente à chaque spectacle.

- *Le VP à la Culture, J.-L. Saumon, donne lecture à tous les élus de l'ensemble de la grille tarifaire (inchangée depuis l'année dernière) et indique le choix des spectacles, leurs titres et les compagnies choisies ; il fait appel aux communes volontaires pour l'accueil de spectacles et à la mutualisation de moyens pour les besoins techniques de ce type d'accueil.*

- Adoption à l'unanimité.

- Demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre du projet de CoTEAC (Education Artistique et Culturelle au sein des écoles du territoire) : Dans le cadre de notre partenariat autour du projet d'Education artistique et culturelle au sein des écoles et structures enfance jeunesse de notre territoire pour l'année scolaire 2015-2016, et considérant qu'il incombe désormais à la CdC de porter la coordination et la programmation des actions de ce projet, il convient de soumettre formellement à la DRAC une demande de subvention de 9 550 euros représentant 50% du financement de l'ensemble de l'opération (la CdC assumant 29% du financement pour un total de 5 517 euros).

- *Le VP rappelle que 19 classes de notre territoire sont concernées et que le montant total des dépenses pour ce projet est d'environ 20 000 euros avec tout un ensemble de co-financements pour l'ensemble de l'année scolaire.*

- Adoption à l'unanimité.

VOIRIE

- Attribution du marché de travaux de voirie 2015 : Suite à la commission MAPA du 9 septembre dernier, il convient de délibérer pour attribuer le marché de travaux de grosse réparation et d'entretien de la voirie communautaire pour l'année 2015 pour des travaux prévus de septembre à novembre prochain et une évaluation du montant des travaux à environ 450 000 euros TTC pour cette année.

- *Le VP à la Voirie, P. Monto, rappelle les critères choisis pour l'analyse des offres et leur pondération. Il donne indication des montants des offres proposées par les 3 entreprises qui ont soumissionné et indique que c'est l'entreprise Eurovia avec une note de 92 sur 100 qui est proposée à l'attribution du marché. Le VP rappelle l'économie réalisée par rapport aux crédits ouverts au BP 2015.*

- Adoption à l'unanimité.

URBANISME

- Prise de compétence par la CdC de la nouvelle compétence « élaboration et révision des documents d'urbanisme » (lancement de la procédure) : Par cette délibération, première étape d'un processus administratif qui devra recueillir également l'accord de la majorité qualifiée de nos communes membres, il est proposé à l'assemblée délibérante le transfert d'une nouvelle compétence communale à la Communauté de Communes, soit celle d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme (cartes communales, PLU communaux, documents de programmation, documents d'orientations, autres documents de portée supérieure ou inférieure). Le transfert de cette compétence est le préalable réglementaire obligatoire dans l'optique du lancement futur d'une démarche Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU-i).

- *Le Président introduit le propos en rappelant l'importance de la délibération proposée dans l'affirmation d'un destin commun aux 36 communes de la CdC. Le VP à l'urbanisme, Pascal LAVERGNE, rappelle le contexte de cette délibération, son aspect « fondatrice » pour notre territoire désormais relativement stabilisé et la volonté politique de la CdC d'engager la démarche administrative tendant à l'élaboration d'un projet de territoire autour d'un futur PLU-i. Il rappelle l'implication de notre CdC dans l'élaboration du PADD du SCOT Sud Gironde et donc la volonté affirmée de se doter de nouveaux outils de développement. Il indique que le processus administratif est encore long mais que les services de la CdC sont à la disposition des communes pour une présentation de la démarche devant les conseils municipaux. Il indique la future organisation d'une conférence des Maires en décembre prochain pour initier la démarche après délibérations concordantes des 36 communes (à la majorité qualifiée). Le VP rappelle que l'élaboration d'un PLU-i coûte mais permet de mutualiser des dépenses qui sont contraintes pour toutes les communes à horizon de 3 à 5 ans. Le coût d'un PLU-i pour notre territoire pourrait osciller entre 380 000 et 610 000 euros (cout brut) sur lesquels nous pourrions bénéficier de nombreuses participations extérieures mais qui vont aller en diminuant au fil du temps. Le VP rappelle que la présente prise de compétences emporte le transfert de tous les actes et délibérations prises par les communes précédemment en termes de documents d'urbanisme (transfert automatique des règlements de publicité, du droit de préemption et des règles d'urbanisme mais pas de transfert automatique des AVAP/ZPPAUP sur le volet patrimoine). P. Lavergne rappelle que les documents existants continuent à exister et à produire leurs effets jusqu'à l'adoption définitive du futur PLU-i ; il indique que des modifications des documents existants seront possible (après transfert) mais demande un accord politique à l'assemblée sur une prise en charge financière par la commune concernée de toute modification qu'elle souhaiterait dans l'attente de l'adoption d'un futur PLU-i. Le Maire de Berthez demande confirmation que cette modalité (de prise en charge) sera possible ; le VP indique que des conventionnements entre commune et CdC seront possibles au cas par cas pour une prise en charge financière par la commune concernée.*

- Interventions de la salle : F. Zaghet rappelle les contraintes qui pèsent sur la CdC (obligation de PLU-i en mars

2017). Le Maire de Loubens demande des précisions sur le principe du transfert de compétence et sur la « perte » par la commune de sa liberté de réviser son document. Le Président lui rappelle qu'il conserve le pouvoir de délivrance des autorisations d'urbanisme mais qu'en effet, une modification de son document se fera de manière collégiale et plus simplement à l'échelle communale. Aline MARTIN interroge le VP sur le droit de préemption ; le Président lui rappelle que ce droit, qui sera détenu par la CdC, pourra être re-délégué à la commune concernée par un projet qu'elle aurait sur tout ou partie de son territoire.

- Adoption à l'unanimité ---- Vote formel : 47 votants, 47 voix exprimées, 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

FINANCES

- Détermination de la durée des amortissements des immobilisations de la CdC : Dans le cadre de l'harmonisation de nos pratiques comptables suite à la fusion de nos CdC et sur recommandations de notre Trésorerie de La Réole, il convient de délibérer afin de fixer les durées d'amortissement de chaque type d'immobilisation pratiquée par la CdC, sur avis conforme de la Trésorerie, afin d'amortir de manière homogène tout nouvel investissement de la nouvelle CdC.

- *Le VP aux Finances, Francis ZAGHET, rappelle les durées proposées pour les différents types d'immobilisations corporelles et incorporelles (cf. la délibération et le tableau joint).*

- Adoption à l'unanimité.

- Décisions Modificatives au budget principal de la collectivité : Il est donc proposé au vote de l'assemblée délibérante un total de dix-sept (17) Décisions Modificatives (DM), dont 16 pour le budget principal et 1 pour le budget annexe des ordures ménagères suite à l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour en début de séance. Décisions Modificatives (DM) toutes destinées à intégrer au budget 2015 des recettes nouvelles non portées lors du vote du BP 2015 en avril dernier ainsi que des virements de crédits de compétence à compétence pour réajustement des crédits disponibles. Les DM portent donc principalement sur des nouvelles recettes dont la répartition définitive du FPIC 2015, + 70 000 euros, des subventions du Conseil Départemental pour l'informatisation du RELP (31 464 euros), pour des projets des structures jeunesse et pour des sports vacances ainsi que des subventions de la DRAC (9 550 euros), un rôle supplémentaire de CFE 2014 de 102 225 euros, un rôle de TH 2014 de 5 050 euros, une subvention de l'Etat pour notre emploi aidé aux services techniques (4 600 euros) ainsi qu'un remboursement au titre de 2014 de la compagnie SMACL (pour des absences du personnel statutaire) de 27 953 euros et de la compagnie SOFCAP au titre de 2015 (pour des absences du personnel statutaire) pour 14 968 euros.

- Adoption à l'unanimité (moins un vote contre sur une DM, voir ci-dessous) de l'ensemble des DM présentées avec l'ajout d'une dix-septième DM qui est la DM numéro 2 au budget annexe des ordures ménagères afin d'augmenter les crédits disponibles sur l'article « annulation de créances sur exercices antérieurs ».

- A NOTER : Un vote contre de Mme Aline MARTIN (élue de La Réole) sur la DM d'intégration des subventions du Conseil départemental dans le cadre du RELP.

* * *

En clôture de séance, le Président tient à rendre un hommage appuyé à Mme Bernadette JAUTARD, Directrice du service des Finances / Comptabilité / Paye et Moyens Généraux pour toute son implication, son dévouement et son professionnalisme mis au service de la CdC au cours de toutes ses années passées à la CdC depuis 2004.

Le Président insiste sur l'apport de Bernadette à la CdC : sa vigilance, son opiniâtreté et sa constance dans la gestion des crédits en dépenses et en recettes de la CdC ainsi que sa loyauté sont des marques distinctives de Bernadette. Le Président insiste à titre personnel sur l'épreuve personnelle qu'a subie Bernadette, sans abandonner la CdC et son engagement professionnel. Pour son action qui « porte haut les valeurs de la fonction publique territoriale », le Président fait applaudir longuement Bernadette par l'assemblée.

En l'absence de question diverse, et de question de la salle, le Président clôt la séance ordinaire du Conseil Communautaire en la forme accoutumée à vingt-deux heures trente (22h30) et donne la parole à Mme le Maire de Fossès et Baleyssac qui invite l'assemblée au verre de l'amitié.

L'assemblée se félicite de cette séance et de la qualité de l'accueil.



Fait pour servir et valoir ce que de droit,
A La Réole, le 16 septembre 2015,

M. Bernard CASTAGNET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud Gironde

